

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.07.2018

Révision: 19.06.2018

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **ARBRE MAGIQUE Cherry Fiber Can**

**UFI-Code:** RK7T-96D5-JJ4R-F6TA

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Emploi de la substance / de la préparation** Assainisseur d'air désodorisant

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Producteur/fournisseur:**

Aurilis  
Z.I. du Brezet  
20-22 Rue Pierre Boulanger  
63100 CLERMONT FERRAND  
FRANCE  
Tel. +33 (0)4 73 42 04 20  
Fax. +33 (0)4 73 42 04 21

Chollet  
139 rue Thérèse Planiol  
37310 Tauxigny  
FRANCE  
Tel. +33 (0)2 47 91 88 88  
Fax. +33 (0)2 47 91 59 51

Impex SAS  
140 route des moulins  
38490 Chimilin  
FRANCE  
Tel. +33 (0)4 76 32 69 69  
Fax. +33 (0)4 76 31 55 30

Société de Diffusion d'Accessoires Automobiles (SDAA)  
30 rue Rabelais  
57200 Sarreguemines  
FRANCE  
Tel. +33 (0)3 87 98 22 37  
Fax. +33 (0)3 87 95 71 33

**Service chargé des renseignements:**

LITTLE TREES Europe Ltd.  
Buckingham House  
West Street, Newbury  
RG14 1BD, UK  
Tel. +44 1488 689 460  
Email: chemicalsafety@littletrees.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence:**

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris  
Hôpital Fernand Widal  
200 rue du Faubourg Saint-Denis  
75475 Paris Cedex 10  
Telephone: +33 1 40 05 43 28  
Emergency telephone: +33 1 40 05 48 48  
ORFILA (INRS) telephone:  
+33 (0)1 45 42 59 59 (to reach any of the toxcentres)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.07.2018

Révision: 19.06.2018

Nom du produit: **ARBRE MAGIQUE Cherry Fiber Can**

(suite de la page 1)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS07

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

**Pictogrammes de danger**

GHS07

**Mention d'avertissement** Attention

#### Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Benzyl salicylate

pipéronal

Ethyl methylphenylglycidate

cinnamate de méthyle

eugenol

Coumarine

(R)-p-mentha-1,8-diène

Alpha-n-hexylcinnamicaldehyde

Cinnamaldéhyde

#### Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P501 Éliminer le ou les produits usagés avec les ordures ménagères; Éliminer le ou les produits inutilisés dans un point de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

#### 2.3 Autres dangers

#### Résultats des évaluations PBT et vPvB

**PBT:** Pas d'autres informations importantes disponibles.**vPvB:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

**Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

#### Composants dangereux:

CAS: 100-52-7	benzaldéhyde	≥5-<10%
EINECS: 202-860-4	Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	

(suite page 3)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.07.2018

Révision: 19.06.2018

**Nom du produit: ARBRE MAGIQUE Cherry Fiber Can**

(suite de la page 2)

CAS: 8050-15-5 EINECS: 232-476-2	Methyl ester of rosin (partially hydrogenated) Aquatic Chronic 3, H412	≥1-<2,5%
CAS: 118-58-1 EINECS: 204-262-9	Benzyl salicylate ⚠ Skin Sens. 1B, H317; Aquatic Chronic 3, H412	≥1-<2,5%
CAS: 120-57-0 EINECS: 204-409-7	pipéronal ⚠ Skin Sens. 1B, H317	1-2,5%
CAS: 123-92-2 EINECS: 204-662-3	acétate d'isopentyle ⚠ Flam. Liq. 3, H226	1-2,5%
CAS: 659-70-1 EINECS: 211-536-1	isoamyl isobutyrate ⚠ Aquatic Chronic 2, H411	≥1-<2,5%
CAS: 77-83-8 EINECS: 201-061-8	Ethyl methylphenylglycidate ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Skin Sens. 1B, H317	≥1-<2,5%
CAS: 140-11-4 EINECS: 205-399-7	acétate de benzyle Aquatic Chronic 3, H412	≥1-<2,5%
CAS: 103-26-4 EINECS: 203-093-8	cinnamate de méthyle ⚠ Skin Sens. 1B, H317	1-2,5%
CAS: 128-37-0 EINECS: 204-881-4	2,6-di-tert-butyl-p-crésol ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	≥0,25-<1%
CAS: 120-51-4 EINECS: 204-402-9	Benzoate de benzyle ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Acute Tox. 4, H302	≥0,25-<1%
CAS: 97-53-0 EINECS: 202-589-1	eugenol ⚠ Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1B, H317	≥0,1-<1%
CAS: 91-64-5 EINECS: 202-086-7	Coumarine ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1B, H317	≥0,1-<1%
CAS: 5989-27-5 EINECS: 227-813-5	(R)-p-mentha-1,8-diène ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317	≥0,25-<1%
CAS: 101-86-0 EINECS: 202-983-3	Alpha-n-hexylcinnamaldehyde ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Skin Sens. 1B, H317	≥0,1-<0,25%
CAS: 104-55-2 EINECS: 203-213-9	Cinnamaldéhyde ⚠ Acute Tox. 4, H312; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1A, H317	≥0,1-<1%
CAS: 141-78-6 EINECS: 205-500-4	acétate d'éthyle ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	<0,1%

**Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

##### Après inhalation:

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

##### Après contact avec la peau:

Laver abondamment à l'eau et au savon.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

##### Après contact avec les yeux:

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

(suite page 4)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.07.2018

Révision: 19.06.2018

**Nom du produit: ARBRE MAGIQUE Cherry Fiber Can**

(suite de la page 3)

**Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Peut provoquer une allergie cutanée.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction:**

CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Pas nécessaire.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux souterraines, les plans d'eau et les égouts.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Recueillir par moyen mécanique.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

**Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.

**Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.

**Autres indications sur les conditions de stockage:** Néant.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Assainisseur d'air désodorisant

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

**Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 5)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.07.2018

Révision: 19.06.2018

**Nom du produit: ARBRE MAGIQUE Cherry Fiber Can**

(suite de la page 4)

### 8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:	
<b>123-92-2 acétate d'isopentyle</b>	
IOELV (EU)	Valeur momentanée: 540 mg/m <sup>3</sup> , 100 ppm Valeur à long terme: 270 mg/m <sup>3</sup> , 50 ppm
VME (France)	Valeur momentanée: 540 mg/m <sup>3</sup> , 100 ppm Valeur à long terme: 270 mg/m <sup>3</sup> , 50 ppm
<b>128-37-0 2,6-di-tert-butyl-p-crésol</b>	
VME (France)	Valeur à long terme: 10 mg/m <sup>3</sup>
<b>141-78-6 acétate d'éthyle</b>	
IOELV (EU)	Valeur momentanée: 1468 mg/m <sup>3</sup> , 400 ppm Valeur à long terme: 734 mg/m <sup>3</sup> , 200 ppm
VME (France)	Valeur à long terme: 1400 mg/m <sup>3</sup> , 400 ppm
<b>123-86-4 acétate de n-butyle</b>	
VME (France)	Valeur momentanée: 940 mg/m <sup>3</sup> , 200 ppm Valeur à long terme: 710 mg/m <sup>3</sup> , 150 ppm

#### Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuel:

#### Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

**Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.

#### Protection des mains:

Le port de gants n'est pas obligatoire lorsque le produit est utilisé comme prévu.

En cas de contact prolongé avec la peau, utiliser des gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation (EN374).

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

#### Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

**Protection des yeux:** Pas nécessaire.

#### Limitation et contrôle de l'exposition environnementale

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux souterraines, les plans d'eau et les égouts.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Indications générales

##### Aspect:

**Forme:**

Solide

**Couleur:**

Selon désignation produit

**Odeur:**

Caractéristique

**Seuil olfactif:**

Non déterminé.

(suite page 6)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.07.2018

Révision: 19.06.2018

Nom du produit: **ARBRE MAGIQUE Cherry Fiber Can**

(suite de la page 5)

valeur du pH:	Non applicable.
<b>Changement d'état</b>	
<i>Point de fusion/point de congélation:</i>	Non applicable.
<i>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:</i>	Non applicable.
Point d'éclair	Non applicable.
Inflammabilité (solide, gaz):	Non déterminé.
Température d'inflammation:	Non déterminé.
<i>Température de décomposition:</i>	Non déterminé.
Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
<b>Limites d'explosion:</b>	
<i>Inférieure:</i>	Non applicable.
<i>Supérieure:</i>	Non applicable.
<i>Propriétés comburantes</i>	Non déterminée.
Pression de vapeur:	Non applicable.
<b>Densité:</b>	
<i>Densité relative</i>	Non déterminée.
<i>Densité de vapeur:</i>	Non applicable.
<i>Taux d'évaporation:</i>	Non applicable.
<b>Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:</b>	Insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non applicable.
<b>Viscosité:</b>	
<i>Dynamique:</i>	Non applicable.
<i>Cinématique:</i>	Non applicable.
<b>9.2 Autres informations</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

**10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**10.2 Stabilité chimique**

**Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.

**10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

**Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.07.2018

Révision: 19.06.2018

**Nom du produit: ARBRE MAGIQUE Cherry Fiber Can**

(suite de la page 6)

**Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**
**5989-27-5 (R)-p-mentha-1,8-diène**

Oral	LD50	4.400 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Peut provoquer une allergie cutanée.

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

**12.1 Toxicité**
**Toxicité aquatique:** Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
**PBT:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**vPvB:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

**13.1 Méthodes de traitement des déchets**
**Recommandation:**

Éliminer le ou les produits usagés avec les ordures ménagères; Éliminer le ou les produits inutilisés dans un point de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

**Catalogue européen des déchets**

Le code de déchets 20 03 01 s'applique aux produits usagés. Le code de déchets 16 03 05\* ou 16 03 06 s'applique aux produits inutilisés.

20 03 01	déchets municipaux en mélange
----------	-------------------------------

16 03 05*	déchets d'origine organique contenant des substances dangereuses
-----------	--

**Emballages non nettoyés:**
**Recommandation:** De petites quantités peuvent être éliminées avec les ordures ménagères.

FI

(suite page 8)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.07.2018

Révision: 19.06.2018

Nom du produit: **ARBRE MAGIQUE Cherry Fiber Can**

(suite de la page 7)

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

<b>14.1 Numéro ONU</b> ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b> ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b> ADR, ADN, IMDG, IATA <i>Classe</i>	néant
<b>14.4 Groupe d'emballage</b> ADR, IMDG, IATA	néant
<b>14.5 Dangers pour l'environnement:</b>	Non applicable.
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Non applicable.
<b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC</b>	Non applicable.
<b>"Règlement type" de l'ONU:</b>	néant

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE

*Substances dangereuses désignées - ANNEXE I* Aucun des composants n'est compris.**Prescriptions nationales:***Indications sur les restrictions de travail:* Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.**15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

#### **Phrases importantes**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

(suite page 9)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.07.2018

Révision: 19.06.2018

**Nom du produit: ARBRE MAGIQUE Cherry Fiber Can**

(suite de la page 8)

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A

Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3